



Mairie de Prey

DOSSIER D'INSCRIPTION CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Renseignements

Nom et prénom du chef de famille ou tuteur

Adresse.....

☎ Mère : ☎ Père..... ☎ Autre

Adresse mail : @

En cas d'urgence prévenir : ☎ :

Nom du médecin de famille : ☎

Acceptez-vous que l'enfant soit consulté par un autre médecin ?

Acceptez-vous selon le cas que votre enfant soit conduit à l'hôpital ?.....

Votre enfant a-t-il une allergie alimentaire ?

Si oui, laquelle et est- il pris en charge par un médecin, un protocole PAI (plan d'accueil individualisé) est-il mis en place ?

Inscription

NOM ET PRENOM DE OU DES ENFANT (S)

.....Classe

.....Classe.....

.....Classe

.....Classe.....

Présence à la cantine : Tous les jours Occasionnellement

Détail des jours de présence si occasionnel.....

Régime spécial : Sans porc P.A.I :

Prix du repas

Le prix du repas s'élève à 4€67 (3€87 pour le 3^{ème} et 4^{ème} enfant de la même famille)

Informations importantes

Il est toujours possible d'inscrire votre enfant de façon occasionnelle. Pour ce faire, prévenir Mme Legrand au 09.72.50.13.42 ou par mail cantine @prey27.fr au plus tard la veille avant 10h (le vendredi avant 10h pour le lundi qui suit)

Lors d'une absence, en plus de l'école, prévenir impérativement la cantine la veille avant 10h afin que le repas ne soit pas comptabilisé. Dans le cas contraire, il sera commandé et facturé.

Choix du paiement

Facture fin de mois ⇒ Vous recevrez un titre à régler au Trésor Public, par chèque, par internet ou en espèce à la Trésorerie d'Evreux.

Par prélèvement lisse ⇒ Le même montant sera prélevé chaque mois, sur une base de 13 repas, soit une mensualité de 60.71€. L'ajustement sera effectué en fin d'année scolaire sur le mois de juillet.

Si vous choisissez le prélèvement lisse, joindre un RIB et renseignez la date de naissance de la personne qui sera prélevée :

Date de naissance :/...../.....

A savoir

- ↳ Ce dossier dûment rempli, est à remettre dans la boîte aux lettres de la mairie. En cas de changement en cours d'année, il est impératif de le signaler afin de mettre les données à jour.
- ↳ Si vous n'avez pas possibilité d'imprimer les documents, rendez-vous en mairie aux heures d'ouverture.
- ↳ Lors de l'inscription, vous devez ainsi que votre (vos) enfant (s) prendre connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire (à partir du CP) et joindre la partie à signer avec votre dossier.
- ↳ La commission EVS est à votre entière disposition, n'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin par mail Cantine@prey27.fr

